Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 25

OBJET :

Modification de la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2020, fixant les tarifs des parcs de stationnement publics "Cambrelang" et "Gare"

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le vingt-et-un octobre deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, Mme Vannina ETTORI, Adjoints au Maire, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, M. Bernard NUSBAUM, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, Mme Fabienne GABBANELLI, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Jean-Claude LE ROUX donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
M. Jean-Paul REGEASSE donne pouvoir à M. Gilles CARBONNET
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à M. Didier LE COZ
Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT
M. Cyril MERTENS donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Claire CHARANSONNET donne pouvoir à Mme Fabienne GABBANELLI
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI

Secrétaire de séance : M. Rémy PETIT

Reçu en préfecture
le 04/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221027-lmc17072H1-DE

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° 2022/10/342

OBJET : Modification de la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2020, fixant les tarifs des parcs de stationnement publics "Cambrelang" et "Gare"

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'Ile-de-France Mobilités demande des amendements à la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2022 fixant les tarifs des parcs de stationnement publics « Cambrelang » et « Gare » ;

CONSIDERANT que ces amendements concernent le parc relais de la Gare ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de renoncer à appliquer un tarif mensuel d'abonnement discriminatoire entre les Yerrois et les personnes extérieures, pour des raisons juridiques ;

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité (4 abstentions : J. RITTLING, R. SARRASIN, F. GABBANELLI + pouvoir),

ABROGE les tarifs, ci-dessous, de ladite délibération :
- Résident Yerrois : 30 euros par mois,
- Autres : 50 euros par mois ;

APPROUVE l'instauration d'un tarif mensuel préférentiel d'abonnement d'un montant de 30 euros par mois pour les abonnés des transports en commun ;

APPROUVE l'instauration d'un tarif mensuel d'abonnement d'un montant de 32 euros par mois pour les usagers qui ne sont pas abonnés des transports en commun ;

CONFIRME la gratuité d'accès au parc relais de la Gare pour les abonnés annuels « Navigo », dans la limite de la capacité totale du parc relais ;

CONFIRME les autres dispositions de la délibération n° 2022/09/323 du Conseil municipal du 15 septembre 2022 ;

APPROUVE l'installation d'un jalonnement sur voirie pour orienter les utilisateurs du parc relais avec le logo réglementaire du parc relais (P+R).

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **04/11/2022**
et de la publication le **02/11/2022**
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 04/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221027-lmc17072H1-DE